



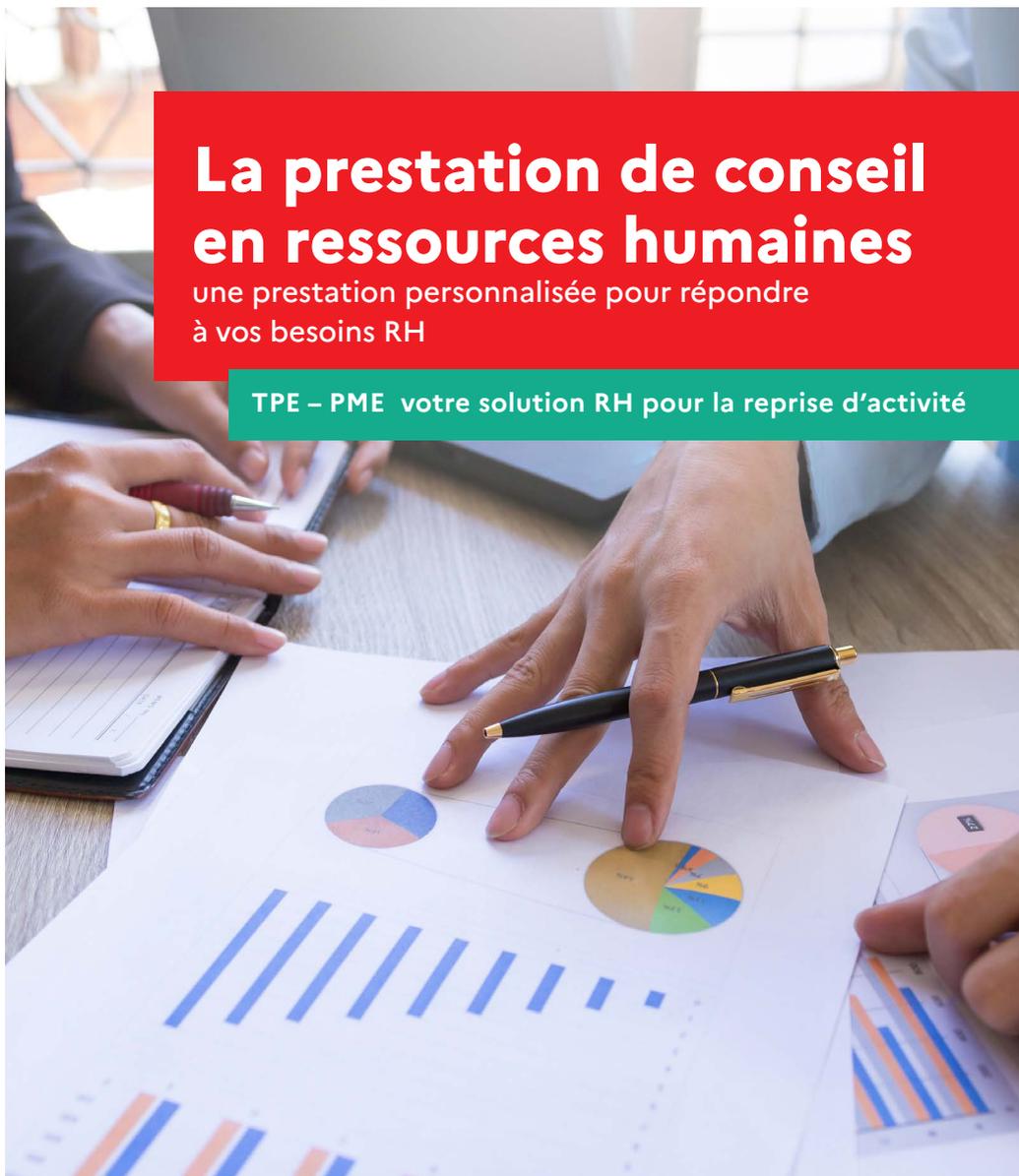
**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La prestation de conseil en ressources humaines

une prestation personnalisée pour répondre
à vos besoins RH

TPE – PME votre solution RH pour la reprise d'activité



La prestation de conseil en ressources humaines

une prestation personnalisée pour répondre à vos besoins RH

Dans cette période de reprise d'activité, vous souhaitez

- réaliser un **diagnostic RH** et adapter votre gestion des ressources humaines aux nouvelles conditions d'activité ;
- **améliorer votre stratégie RH** et le dialogue social dans l'entreprise ;
- **réorganiser** votre entreprise ;
- vous outiller pour le **processus de recrutement** ;
- **intégrer les salariés** en favorisant la diversité et l'égalité professionnelle ;
- élaborer un **plan de développement des compétences** pour vos salariés ;
- professionnaliser la **fonction RH** dans votre entreprise.

La prestation conseil RH vous offre un accompagnement global et personnalisé

- Un **accompagnement personnalisé** jusqu'à 30 jours, réalisée par un prestataire spécialisé
- Une **démarche globale** associant tous les acteurs de l'entreprise
- Une **prise en charge à 100 %** (sous conditions)

Comment demander cette aide ?

Pour plus d'informations sur la prestation ou pour bénéficier d'un accompagnement, contactez votre DREETS, DDETS, ou votre Opco.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/tpe-pme/>